

DELIBERATION N° 98/03-01 - EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF 1998

Monsieur BOILEAU, Adjoint délégué aux Finances, donne lecture du Budget Primitif 1998, arrêté aux chiffres suivants :

- Section de fonctionnement :

. Dépenses	29 177 640
. Recettes	35 331 840

- Section d'investissement :

. Dépenses	1 940 500
. Recettes	4 696 800

A dix heures, les élus de l'opposition demandent une suspension de séance. Reprise de la séance à 10 h 10.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 6 voix contre :

- approuve le budget primitif 1998 arrêté aux chiffres ci-dessus.